



AVIS D'ENQUÊTE

Abattage d'un arbre protégé

Conformément à l'art. 14 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP.

Désignation : 1 thuya de 47cm Ø

Situation : Rue du village 11
Parc. 14

Propriétaire : Mottier Jean-Pierre

Motif : impératif de construction

Compensation : à définir

Durée de l'enquête : du 15 septembre au 14 octobre 2026

Le dossier peut être consulté au greffe municipal durant les heures d'ouverture. Les observations ou oppositions doivent parvenir à la Municipalité jusqu'au 14 octobre 2026 au plus tard.

La Municipalité